



N°

A retourner en Mairie pour le : 15 janvier 2025

JOBS ÉTUDIANTS 2025 DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers incomplets ou non correctement remplis ne seront pas instruits

NOM	
PRENOM	
DATE et LIEU DE NAISSANCE	
ADRESSE COMPLÈTE	57175 GANDRANGE
N° DE TELEPHONE	
ADRESSE MAIL de l'étudiant et des parents	Etudiant : Parents :
N° de Sécurité sociale <u>de l'étudiant(e)</u>	
ETUDES EN COURS (+ classe)	
Titulaire du BAFA ou BAFA en cours (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)	

Pièces à joindre : un **Relevé d'Identité Bancaire** (R.I.B.) obligatoirement à votre nom ainsi qu'un **certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours**.

Je soussigné, (nom + prénom) _____

- atteste sur l'honneur n'exercer aucun emploi et être étudiant non rémunéré.
 - M'engage à assister en personne à la réunion de présentation du dispositif au cours de laquelle aura lieu la signature des contrats de travail
 - Note que mon absence à cette réunion entraînerait l'annulation de ma candidature, sauf cas sérieux de force majeure dûment attesté par un justificatif officiel.
- Date et signature :

Calendrier des semaines de 35 heures de travail proposées

Cocher et classer par ordre préférentiel **au moins 3 semaines** correspondant à vos disponibilités.
A défaut, nous vous affecterons sur une semaine correspondant aux besoins des services.

VACANCES D'HIVER		
SEMAINE 07	Du 10 février au 14 février 2025	
SEMAINE 08	Du 17 au 21 février 2025	
VACANCES DE PRINTEMPS		
SEMAINE 15	Du 7 avril au 11 avril 2025	
SEMAINE 15/16	Du 11 avril au 17 avril 2025	
JUIN		
SEMAINE 23	Du 2 juin au 6 juin 2025	
SEMAINE 24/25	Du 10 juin au 16 juin 2025	
SEMAINE 25	Du 16 juin au 20 juin 2025	
SEMAINE 26	Du 23 juin au 30 juin 2025	
VACANCES D'ÉTÉ : JUILLET		
SEMAINE 27	Du 30 juin au 4 juillet 2025	
SEMAINE 28	Du 7 au 11 juillet 2025	
SEMAINE 29/30	Du 15 au 21 juillet 2025	
SEMAINE 30	Du 21 au 25 juillet 2025	
VACANCES D'ÉTÉ : AOUT		
SEMAINE 31	Du 28 juillet au 1er août 2025	
SEMAINE 32	Du 4 août au 8 août 2025	
SEMAINES 33/34	Du 11 août au 18 août 2025	
SEMAINE 34	Du 18 août au 22 août 2025	
SEMAINE 35	Du 25 au 29 août 2025	
SEPTEMBRE		
SEMAINE 36	Du 1er septembre au 5 septembre 2025	
SEMAINE 37	Du 8 septembre au 12 septembre 2025	
SEMAINE 38	Du 15 septembre au 19 septembre 2025	
SEMAINE 39	Du 22 septembre au 26 septembre 2025	
VACANCES DE LA TOUSSAINT		
SEMAINE 43	Du 20 octobre au 24 octobre 2025	
SEMAINES 44	Du 27 octobre et du 31 octobre 2025	
VACANCES DE NOËL		
SEMAINE 52/01	Les 22-23-29-30-31 décembre 2025	

A TITRE INDICATIF :

Classez vos souhaits par ordre préférentiel

Votre affectation tiendra compte autant que possible de vos souhaits, dans la limite des places disponibles et selon les besoins des différents services dans les périodes que vous aurez sollicitées.

LIEUX	JOURS+HORAIRES		ORDRE PREFERENTIEL de 1 à 3
1) CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	du lundi au vendredi	De 8h00 à 15h00 (repas tiré du sac)	
2) MAIRIE	du lundi au vendredi	De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00* sauf le Mercredi après-midi *le vendredi jusqu'à 16 heures	
3) MEDIATHEQUE	du mardi au samedi	mardi - mercredi – jeudi - vendredi 8h à 12h et de 14h à 17h30 Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h	

Postes occupés lors de Jobs Étudiants antérieurs

Années	Lieux d'affectation	Tâches effectuées

JOINDRE UN CERTIFICAT DE SCOLARITE

JOINDRE UN RIB

J'occupe un "Job Etudiant" de la Ville de Gandrange...

CHARTE

Soucieuse de leur proposer un contact avec le monde du travail, la municipalité de Gandrange propose aux lycéens et étudiants de la ville, un emploi rémunéré durant les vacances scolaires, et les mois de juin et septembre, encadré par le personnel communal.

Afin de pouvoir bénéficier du dispositif, je m'engage à :

- ❶ Assister en personne à la réunion obligatoire de présentation du dispositif et de remise du planning (dates) de travail qui aura lieu

samedi 25 janvier 2025 à 15h00

à l'Espace Culturel Daniel BALAVOINE

Pendant la durée de mon contrat, je m'engage à :

- ❷ Me présenter dans une tenue vestimentaire correcte et compatible avec la mission confiée,
- ❸ Respecter les jours et horaires de travail,
- ❹ Avoir une attitude correcte (politesse, respect, comportement...) vis à vis du personnel communal et des élus.
- ❹ Accepter les tâches qui me seront confiées et faire tout mon possible pour les réaliser au mieux.
- ❺ En cas d'absence (maladie, ...), prévenir la Mairie le jour même, dans l'heure.

Tout manquement à cette charte pourra entraîner l'interruption immédiate et définitive du contrat de travail.

Fait à Gandrange, le _____

« Lu et approuvé »

L'employé(e)